



# PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle – Aquitaine

Agen, le 22 mars 2021

Unité départementale de Lot-et-Garonne

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nos réf. : AB/SM/UD47/2021/73  
S3IC : 0052.8685  
Affaire suivie par : Audrey BILE  
audrey.bile@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 53 77 48 40 – Fax : 05 53 77 48 48  
Courriel : ud-47.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

-----  
**Entreprise RIGO Frères (SARL)**  
**Lieu-dit Peyrou**  
**47200 VIRAZEIL**

### **Objet : Demande d'agrément pour la collecte de pneumatiques dans 15 départements**

Par transmission du 22 septembre 2020, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, a adressé, pour avis, à l'inspection des installations classées un dossier de demande d'agrément pour la collecte des pneumatiques dans 15 départements de Lot-et-Garonne, présenté par l'entreprise RIGO Frères, dont le siège social est situé lieu-dit Peyrou, 47200 Virazeil. La société agira en qualité de sous-traitant de la société Soregom dont le siège social est situé ZAE de la Confluence à Damazan (47).

Après examen du dossier, il apparaît que celui-ci comporte les pièces prévues à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 relatif à la collecte des déchets pneumatiques. Par conséquent, la demande est recevable en la forme.

La société sollicite l'agrément pour collecter dans les départements suivants :

Ariège (09)	Landes (40)
Aude (11)	Lot (46)
Charente (16)	Lot-et-Garonne (47)
Charente-Maritime (17)	Pyrénées-Atlantiques (64)
Dordogne (24)	Hautes-Pyrénées (65)
Haute-Garonne (31)	Tarn (81)
Gers (32)	Tarn et Garonne (82)
Gironde (33)	

L'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2015 précise le cahier des charges du ramassage des pneumatiques. Ce cahier des charges est repris en annexe du projet d'arrêté d'agrément de la SARL Entreprise RIGO Frères.

Les pneumatiques collectés seront traités sur le site Soregom localisé à DAMAZAN et autorisé par arrêté préfectoral n°2009-365-3 du 31 décembre 2009 modifié.

En conclusion et compte-tenu de ce qui précède, l'inspection des installations classées émet un avis favorable à la demande. Un projet d'arrêté portant sur l'agrément pour la collecte des déchets de pneumatiques est joint au présent rapport.

Validé et approuvé,  
Le chef de l'unité départementale

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Sébastien MOUNIER

L'inspecteur de l'environnement,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke with a vertical stroke intersecting it.

Audrey BILE